

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE



MAIRIE DE SAINT-HILAIRE

NOTE DE PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE BUDGET 2025

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE

BUDGET 2025

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet et consultable en Mairie.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget constitue l'acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, (ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée), et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Date du vote du budget 2025 par le Conseil Municipal le 31 mars 2025. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget a été réalisé sur les bases d'une préparation budgétaire et d'une analyse faite par Haute-Garonne Ingénierie dans le courant février 2025.

Le budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement et d'investissement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants, et les investissements indispensables pour la commune.
- de contenir la dette en ne dépassant pas le seuil autorisé d'endettement,
- de mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental, de la Région et de l'État, chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Pour l'année 2025 le budget prévisionnel s'équilibre ainsi

Section Fonctionnement :1 411 690 euros.

Section Investissement :4 771 751 euros.

Total Budget 2025 :6 183 441 euros.

II. La section de fonctionnement

Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Il regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune, les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et les consommations fluides... des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer...

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population comme la vente des concessions dans le cimetière, l'occupation du domaine public, la location de la salle polyvalente...

Autres recettes de fonctionnement impôts locaux, dotations versées par l'Etat...

Les dépenses de fonctionnement

Les prévisions pour l'année 2025 se décomposent ainsi :

- **Chapitre 011** : Charges à caractère général :270 003.54 euros

Les charges à caractère général comprennent (les fluides, l'entretien des bâtiments, l'entretien des véhicules, le petit équipement, fournitures scolaires et administratives, assurances et autres).

- **Chapitre 012** : Charges du personnel et frais assimilés :279 880 euros

Cinq agents sont actuellement en poste (3 techniques 2 administratifs).

Il est à noter qu'un agent est en arrêt maladie depuis la fin d'année 2022 et que son dossier est toujours en cours.

- **Chapitre 014** : Allocation compensatrice versée au Muretain Agglo :93 150 euros

L'AC est un flux financier entre l'EPCI et ses communes membres visant à assurer une neutralité financière des transferts de compétences.

L'AC correspond à la différence entre la fiscalité professionnelle transférée par la commune à l'EPCI et les charges liées aux compétences transférées par la commune à l'EPCI

- **Chapitre 65** : Charges de gestion courante :94 760.88 euros

(Indemnités élus, contribution au service Incendie du Département, participation aux syndicats intercommunaux, participation au CCAS et subventions aux associations (4000 euros au comité des fêtes, 1100 euros école Calendreta et 150 euros coopérative scolaire communale) et à l'Espace de Vie Sociale (10 000 euros).

Les intérêts de la dette, les amortissements et le virement de l'excédent de fonctionnement qui provisionne la section d'investissement complètent les charges de fonctionnement.

- **Chapitre 66** : Intérêts d'emprunts :31 270 euros

- Chapitre 042 :

Dotation aux amortissements (6811) :6459.58 euros
(opération d'ordre de transfert entre sections) Suite aux divers fonds de concours (giratoire, piste cyclable).

- Chapitre 023 : Virement à la section d'Investissement636 166 euros

Les prévisions des dépenses de fonctionnement pour l'année 2025 sont estimées à 1 411 690 euros.

Les recettes de fonctionnement

- Chapitre 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses :15 566 euros
(Concessions, redevance d'occupation du domaine public, mise à dispo du personnel...)

- Chapitre 73 Impôts et taxes :

Dotation de solidarité communautaire.....8 000 euros
Fonds de péréquation des ressources com. Et intercom.....21 000 euros
Fonds départemental des DMTO pour les communes de – de 5000 habitants.....40 000 euros

- Chapitre 731 La fiscalité locale :659 000 euros

Les impôts directs locaux :630 000 euros

Autres contributions directes.....1 000 euros

Taxes sur les pylônes électriques :28 000 euros

- Chapitre 74 Les dotations et participations versées par l'État :136 500 euros

En particulier la dotation forfaitaire des communes :102 000 euros

La dotation de solidarité rurale :23 000 euros

La dotation nationale de péréquation :8 000 euros

FCTVA :500 euros

Compensations exonérations taxes foncières :3 000 euros

- Chapitre 75 Autres produits de gestion courante :24 189 euros

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population : essentiellement la location salle Polyvalente, prévision10 000 euros

Autres produits divers de gestion courante :14 189 euros

À ces recettes s'ajoute une partie de l'excédent de l'exercice précédent507 381.97 euros.

Les estimations des recettes globales de fonctionnement pour l'année 2025 s'équilibrent avec les dépenses soit 1 411 690 euros.

Un point sur la fiscalité

Pour 2025

Le taux de la taxe foncière(bâti) reste à 40,57 %.

Le taux de la taxe foncière (non bâti) reste à 96,94%.

Le taux de la taxe d'habitation reste à 13.61%.

III. La section d'investissement

Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

Il s'agit principalement pour l'année 2025 :

- de l'extension/réhabilitation du groupe scolaire (opération 17)
 - de la participation à des travaux voirie (opération 19)
 - de la réfection du terrain de foot (opération 24)
 - de l'extension du columbarium (opération 26)
 - de l'aménagement cimetière Bonzom (opération 27)
 - d'achat de mobilier pour le groupe scolaire (opération 28)
 - de l'achat d'un camion benne (opération 29)
 - **Chapitre 204 - Article 2046** Attributions de compensation d'investissement.....50 000 euros
- Nouveau mode de financement de la compétence voirie – Muretain Agglo.
- **Chapitre 21** Immobilisations corporelles (hors opération)
- Terrains nus, estimation (acquisition de terrain).....5 000 euros
Constructions autres bâtiments publics.....10 000 euros
Autres installations, matériel et outillage techniques.....3 000 euros
- **Chapitre 16** Les emprunts et dettes assimilées seront de l'ordre de49 180 euros(arrondi)
(capital de la dette et prêt à taux 0 du département)
 - **Chapitre 26** Participations et créances rattachées à des participations
- Autres formes de participation.....1 400 euros
(AFL)

Les prévisions des dépenses d'investissement pour l'année 2025 sont estimées à 4 771 751 euros.

En recettes : deux types de recettes coexistent, les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

- **Chapitre 13** Subventions d'investissement :

→988 143 euros du département(arrondi) – Suite achat tondeuse, extension du colombarium, extension et réhabilitation du groupe scolaire.

→25 000 euros de la région - extension et réhabilitation du groupe scolaire

→310 000 euros de la CAF et eau - extension et réhabilitation du groupe scolaire

→300 000 euros de DETR - extension et réhabilitation du groupe scolaire

- **Chapitre 10** Dotations, fonds divers et réserves

Prévision taxe aménagement et FCTVA estimées.....140 000 euros(arrondi)

Excédents de fonctionnement capitalisés (1068) pour400 000 euros

- **Chapitre 021** : Virement de la section de fonctionnement636 166 euros

- **Chapitre 040** :

Dotation aux amortissements (28041482) :6 459.58 euros
(opération d'ordre de transfert entre sections)

Suite aux divers fonds de concours (giratoire, piste cyclable).

Les prévisions des recettes d'investissement pour l'année 2025 sont estimées à **4 771 751 euros**.

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	4 771 751,00	4 005 767,94
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 765 983,06
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	4 771 751,00	4 771 751,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 411 690,00	904 308,03
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 507 381,97
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	1 411 690,00	1 411 690,00
	TOTAL DU BUDGET (4)	6 183 441,00	6 183 441,00